DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 2876058547 6 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

+

FORMS.

ACCOMPAGNEMENT SUIVI

2026

PUBLICS BENEFICIAIRES PSH

forms.

DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 12 JANVIER 2026
Enregistré sous le numéro 28760585476 . Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' état.

INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation
VOLET ACCOMPAGNEMENT SUIVI PUBLICS BENEFICIAIRES PSH
forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA
fondatrice et présidente de la société INBAWL
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit ®
CACHET

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

MODALITES ENCADREMENT PSH

Notre priorité est de privilégier l'accessibilité de nos formations à tous public. Dans un soucis d'amélioration de notre démarche qualité nous avons mis en place un partenariat de travail avec le dispositif AGEFIPH de la région NORMANDIE. Nous détenons une politique d'inclusion de l'handicap.

Le référent handicap de notre organisme de formation est Madame Helene de Oliveira.

Le dispositif AGEFIPH permet d'agir sur l'ensemble du territoire pour répondre en appui à notre structure de formation afin de recevoir une personne reconnue en tant que travailleur handicapé identifiable lors de la remise de notre questionnaire de positionnement.

IDENTIFICATION DU PARTENAIRE REGION SEINE MARITIME | NORMANDIE

https://www.agefiph.fr/normandie-saint-pierre-et-miquelon#nos-coordonnees

Normandie	Pascale LOBREAU Laure RENARD	02 31 93 64 86	accueil.rhf@rhf-normandie.fr

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

VEILLE REGLEMENTAIRE CARIF-OREF

https://professionnalisation.cariforefnormandie.fr/

carif-oref de normandie

NOS VALEURS | INCLUSION | HANDI BIENVEILLANCE | TOUT PUBLIC

#activateur de progrès
EMPLOI & HANDICAP

EXCLUSION INTEGRATION INCLUSION

HANDI BIENVEILLANT

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....

INBAWL
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

MODALITES ENCADREMENT PSH

votre contact HELENE DE OLIVEIRA | toutes nos formations se déroulent en présentiel en inter ou intra entreprise

schéma environnement professionnel de l'organisme de formation et impact sur processus PSH

PROCESSUS ACCUEIL PSH

Grâce à notre réseau partenaire nous ne sommes pas seuls pour répondre à une demande de formation requise par une personne en situation d'handicap. Nous sommes encadrés et notre partenaire région à la faculté de répondre favorablement à une demande de prise en charge PSH. Le référent handicap en charge de la formation et de l'insertion coanime des groupes de travail, remonte les besoins à l'AGEFIPH et permet lors de la mise en place de rencontres des groupes de travail de développer la mise en place d'actions concrètes sur le terrain grâce à ce retour d'expérience.

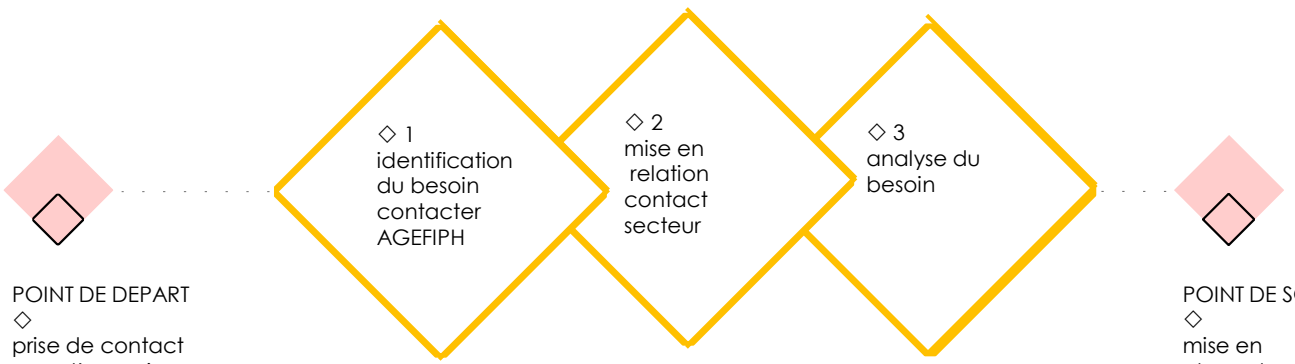

- prise en compte du handicap mentionné par le donneur d'ordre ou le bénéficiaire
- échange avec la personne en situation de handicap en amont de la formation
- définition de l'environnement adapté à son parcours de formation selon la nature de l'handicap
- sélection d'un lieu adapté et accessible pour les PSH
- prise en charge, dès l'arrivée sur le lieu de la formation, par le référent PSH
- ajustement des méthodes pédagogiques selon la nature de l'handicap

EXEMPLE
Une personne ayant un handicap relié à la surdité pourra être équipé d'un traducteur en langue des signes lui permettant de suivre l'intégralité de la formation.

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 4 | PGS 05

INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

forms.inbawl@gmail.com
+ 33 [0] 783 285 583

PSH 2026

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FICHE GESTION ACCUEIL PSH LORS D'UNE FORMATION

TABLEAU DE BORD REGISTRE GESTION ACCUEIL PSH SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFPSHAAAAAMMJJ 001

01 | code formation et date demande prise en charge PSH	
02 | contact partenaire région	
03 | prise de contact collègue responsable de secteur	
04 |	
○ analyse du besoin ○ identification de l'handicap ○ diagnostic ○ étapes et processus de mise en place de l'accueil	

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPUI méthode process de résolution

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 5 | PGS 05